



Décision n° SG/2023-371 du 21 novembre 2023
portant subdélégation de signature en matière d'activité générale
du délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
à ses collaborateurs

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de l'éducation, notamment ses articles R.222-16-6 et R-222-17 ;

VU le code du service national ;

VU le code du sport ;

VU le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination du recteur de la région académique de La Réunion, recteur de l'académie de La Réunion - M. MOURIER Pierre-François ;

VU le décret du 23 décembre 2020 portant nomination de M. Manuel BERTHOU dans l'emploi de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;

VU le protocole régional conclu entre le préfet de La Réunion et le recteur de la région académique de La Réunion en date du 31 décembre 2020 ;

Vu l'arrêté académique n° SG/2022-272 du 26 septembre 2022 portant modification de l'organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de La Réunion ;

Vu l'arrêté SG/2023-274 du 25 septembre 2023 portant délégations de signature en matière d'administration générale ;

DECIDE

Article 1^{er} : Pour tous les actes se rapportant à l'activité de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, à l'exception :

- des décisions ayant un caractère réglementaire ou d'orientation générale ;
- des correspondances destinées au Président de la République, aux ministres, aux parlementaires ou aux élus locaux ;
- des correspondances destinées aux administrations centrales et comportant propositions de décision ou comptes-rendus d'activité ;
- des conventions conclues avec les autres services de l'Etat, les collectivités territoriales ou leurs établissements publics ;
- des recours gracieux et des recours devant les juridictions ;
- des baux ou conventions d'utilisation des biens immobiliers occupés par les services ;



subdélégation est donnée pour les domaines qui les concernent à :

- M. **Cyprien ROCHETAING**, responsable du pôle jeunesse, éducation populaire et vie associative
- M. **Thierry OLIVE**, chef de projet service national universel (SNU)
- Mme **Jeanne VO HUU LE**, cheffe de mission parcours de formation et d'engagement

Article 2 : Subdélégation est donnée à Mme **Jeanne VO HUU LE**, cheffe de mission parcours de formation et d'engagement, pour tous les actes du périmètre de la formation des champs du sport et de l'animation relatifs :

- aux habilitations, à l'organisation des jurys et à leur tenue ainsi que les actes qui en découlent, notamment les notifications de résultats, les parchemins et les contrôles des organismes de formation ;
- aux équivalences de diplômes ;
- à l'organisation des formations préparatoires, à l'organisation des jurys et à leur tenue ainsi que les actes qui en découlent, notamment les notifications de résultats et les parchemins.

Article 3 : Subdélégation est donnée à M. **Cyprien ROCHETAING**, responsable du pôle jeunesse, éducation populaire et vie associative, pour tous les actes relatifs à l'organisation des jurys et à leur tenue ainsi qu'aux actes qui en découlent, notamment la délivrance des diplômes du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (**BAFA**) et du brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (**BAFD**).

Article 4 : Subdélégation est donnée à M. **Thierry OLIVE**, chef de projet SNU, pour tous les actes relatifs à la mise en œuvre du **service national universel**.

Article 5 : Les agents délégataires mentionnés ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Réunion.

Saint-Denis, le 21/11/2023

Le Délégué régional académique à la
jeunesse, à l'engagement et aux sports,

Manuel BERTHOU